



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



04139205

TRIBUNAL DE COMMERCE

24 -09- 2004

NIVELLES
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/10/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **TENDANCIELLE**

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Siège **A RIXENSART, PLACE DU MILLENAIRE, 2**

N° d'entreprise : **0475201020**

Objet de l'acte : **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – MODIFICATION DES DATES
D'ASSEMBLEE GENERALE ET DE L'EXERCICE SOCIAL.**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société dressé par le Notaire Damien COLLON-WINDELINCKX, de résidence à Etterbeek en date du vingt septembre deux mille quatre, en cours d'enregistrement, que. 1/ L'assemblée a décidé de prolonger l'exercice social en cours jusqu'au au trente et un décembre deux mille quatre et de faire courir dorénavant l'exercice social du premier janvier au trente et un décembre. En conséquence, l'assemblée a décidé de remplacer le premier paragraphe de l'article 30 des statuts par le suivant : « L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre. » 2/ L'assemblée a décidé de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de juin à seize heures En conséquence, l'assemblée a décidé de remplacer le second paragraphe de l'article 22 des statuts par le suivant : « L'assemblée générale annuelle se tient chaque année, le dernier vendredi du mois de juin à seize heures au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Damien COLLON-WINDELINCKX, Notaire

Dépôt simultané de:

- expédition
- procuration.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto . Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature